

INSTRUCTION COMMUNE

PHASE QUATRE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM M408.03 - COMMANDER UNE DIVISION

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-604/PG-002, *Norme de qualification et plan de la phase quatre*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

Photocopier, plier en deux et laminer (si possible) la fiche aide-mémoire du déroulement de rassemblement qui se trouve à l’annexe A pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

La méthode d’instruction par démonstration et exécution a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence liée au commandement d’une division, tout en donnant aux cadets l’occasion de pratiquer la compétence sous supervision.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon provient de l’OCOM M408.02 (Décrire la séquence d’un rassemblement).

QUESTIONS :

Q1. Quel est le déroulement du rassemblement d’ouverture?

Q2. Quel est le déroulement du rassemblement de fermeture?

Q3. Quel est le déroulement général de la cérémonie militaire de la revue annuelle?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Le déroulement du rassemblement d'ouverture est le suivant :

- le rassemblement ;
- l'appel ;
- la revue ;
- le défilé ;
- les annonces ; et
- Rompre les rangs.

R2. Le déroulement du rassemblement de fermeture est le suivant :

- le rassemblement;
- les annonces ;
- l'avance en ordre de revue ; et
- Rompre les rangs.

R3. Le déroulement général d'une cérémonie militaire de la revue annuelle est le suivant :

- le rassemblement ;
- l'accueil de l'officier de la revue (OR) ;
- l'inspection par l'officier de la revue ;
- le défilé ;
- la remise de récompenses ou de décorations ;
- l'avance en ordre de revue ;
- le départ de l'officier de la revue ; et
- Rompre les rangs.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir commandé une division.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets commandent une division pour le rassemblement puisqu'ils devront assumer le rôle de chef d'équipe et qu'ils devront connaître les formations et les positions de tous les membres sur un terrain de parade. Les cadets doivent aussi savoir comment donner les commandements, qui donnés de façon claire et concise, avec confiance et détermination, ont un effet sur la façon dont les cadets de division réagissent aux ordres.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Expliquer, démontrer et demander aux cadets de commander une division**

Durée : 25 min Méthode : Démonstration et exécution



Ce PE vise à démontrer aux cadets comment commander une division. Pour ce PE portant sur les compétences, il est recommandé que l'instruction se déroule de la façon suivante :

(1) Expliquer et démontrer toute la compétence de commander une division alors que les cadets observent, y compris :

a. effectuer le rassemblement ;

b. accueillir l'officier de la revue pour qu'il effectue l'inspection ;

c. diriger division pour l'exécution d'un défilé ; et

d. quitter les rangs.

(2) Expliquer et démontrer chaque étape nécessaire pour commander efficacement une division lors d'un rassemblement.

(3) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique chaque étape.

(4) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique la compétence entière.

Répartir au besoin l'équipe en deux ou trois groupes afin que tous les cadets commandent une division.

Cette activité doit être effectuée conformément aux instructions de la publication A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*.

Nota : Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires à des fins de démonstration.



Placer au besoin les cadets autour du terrain de parade de façon à ce qu'ils puissent voir les mouvements requis pour commander une division.



Distribuer aux cadets une copie de la fiche aide-mémoire du déroulement d'un rassemblement qui se trouve à l'annexe A. Les cadets peuvent se servir de la fiche lorsqu'ils pratiquent la compétence de commandement d'une division.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Le terme escouade est le nom générique d'un groupe de cadets utilisé pour enseigner les mouvements de l'exercice militaire. Ce terme peut être interchangé avec les termes division, peloton ou section, ou tout autre terme élémentaire ou régimentaire applicable.

L'objectif de l'exercice militaire d'une division est de permettre à la division d'effectuer toute séquence de mouvements d'exercice militaire donnée par le commandant du rassemblement, lorsqu'elle prend sa place dans l'équipage du navire.



Le déroulement du rassemblement qui se trouve dans cette leçon représente une façon de diriger la soirée d'instruction. Les corps de cadets disposent d'une certaine liberté du fait qu'ils n'ont peut-être pas le nombre de cadets requis, ou que les cadets n'ont pas terminé l'instruction requise pour assumer tous les positions lors d'un rassemblement.

Se référer à l'annexe A de l'OREN 108 (Participer à une cérémonie militaire de la revue annuelle) pour obtenir de plus amples renseignements sur le déroulement du rassemblement.

Rassemblement

Lors du rassemblement à titre de maître divisionnaire (MDiv), suivre les commandements pertinents donnés par le commandant du rassemblement.



S'il n'y a pas de commandant adjoint du rassemblement, le commandant du rassemblement exécute les commandements et les mouvements demandés.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

En assumant le rôle d'un officier divisionnaire (O Div), les étapes supplémentaires suivantes doivent être effectuées :

(1) Le début de la promenade commence après que division s'est rassemblée. La promenade continue jusqu'à ce que le commandant adjoint du rassemblement ou le commandant du rassemblement soit prêt à assumer le commandement.

(2) Les O Div se placent cinq pas à l'arrière et se centrent sur le commandant adjoint du rassemblement, à l'avant du terrain de parade. L'alignement est automatique et les O Div se mettent en place repos en succession à partir de la droite.

(3) Au commandement OFFICIERS RASSEMBLE—MENT, les O Div se mettent au garde à vous aux côtés du commandant adjoint du rassemblement, tournent à gauche et marchent vers leurs divisions respectives en les approchant par le flanc avant droit (tel qu'illustré à la figure 1).

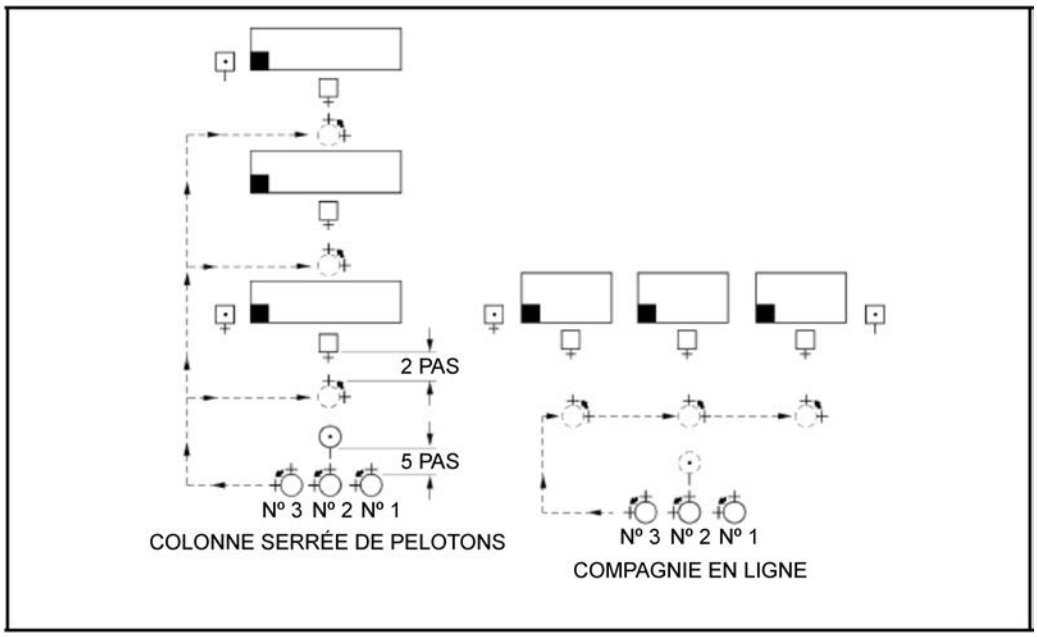

Remarque. Tiré du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (page 7-3-16), par le Directeur - Histoire et patrimoine 3-2, 2005, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 1 Lorsque les officiers rejoignent leur poste

(4) Les O Div s'arrêtent à deux pas du MDIV pour rendre compte des effectifs, de l'état, etc., de division. Les O Div avancent ensuite de deux pas pour prendre leur propre position de commandement après que les MDIV se sont déplacés à leur position derrière division.



La figure 1 illustre les procédures de rassemblement lorsqu'un O Div et un MDIV participent à un rassemblement. Informer les cadets que si aucun O Div ne participe au rassemblement, le MDIV continue de commander la division.

Sans tenir compte de la largeur du front, lorsqu'une division se forme en ligne, l'O Div ou le MDIV doit être placé trois pas devant et au centre de division.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

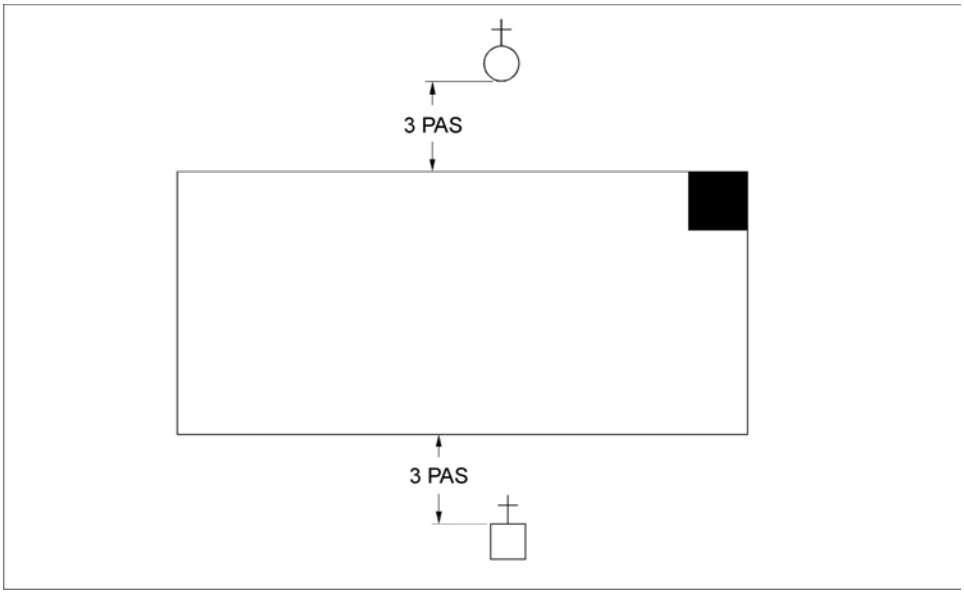

Remarque. Tiré du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (page 7-2-2), par le Directeur - Histoire et patrimoine 3-2, 2005, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 2 Division en ligne



La figure 2 illustre les positions de commande lorsqu'un O Div et un MDIV participent à un rassemblement.

Lors d'un rassemblement, chaque division suit les mêmes procédures pour passer le commandement. Une fois que l'O Div ou le MDIV sont à leur position, le commandement EN PLACE — RE-POS est donné en succession à partir de l'avant (à droite). Lorsque le commandement d'exécution du dernier O Div ou MDIV qui ordonne à sa division de se mettre en place - repos l'O Div ou le MDIV se retournent et se mettent tous en place – repos ensemble.



Durant tout le rassemblement, il est important de se rappeler que les commandements doivent être prononcés clairement et distinctement, sur un ton assuré et énergique puisqu'ils transmettent un ordre qui doit être exécuté sur-le-champ.

Se référer à l'OCOM M308.02 (Donner des commandements) de la publication A-CR-CCP-603/PF-002, *Guides pédagogiques de la phase quatre*, si des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour donner les commandements appropriés.



En saluant durant le rassemblement, tous les saluts doivent être répondus et exécutés de façon précise.

Accueillir l'OR pour qu'il effectue l'inspection

Les inspections sont effectuées une division à la fois, normalement accompagnées par l'officier de la revue et le groupe de revue. Le commandant du rassemblement donne les commandements DIVISION N° 1, IMMOBILE,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

LES AUTRES EN PLACE RE—POS avant que l'inspection commence. L'inspection commence avec division à qui on a ordonné de demeurer immobile.

Lorsque l'officier de la revue approche, l'O Div ou le MDIV tourne à droite et avance jusqu'à une position de trois pas devant le guide en faisant face à l'officier de la revue. Lorsque l'officier de la revue approche, l'O Div ou le MDIV salut (au besoin) et fait un rapport de l'état de division.



La phrase qui suit est un exemple de rapport d'ouverture de l'O Div ou le MDIV à l'officier de la revue lorsque l'officier de la revue approche division pour l'inspection.

« Bonsoir (bonjour ou bonne après-midi) monsieur (madame), Maître de deuxième classe Jones fait rapport que division numéro un comprend 25 cadets au rassemblement qui sont prêts pour votre inspection ».



Si l'officier de la revue est un représentant du niveau de gouvernement local, un civil ou un sous-officier (s/off), aucune salut n'est requis.

L'O Div ou le MDIV guide l'officier de la revue à l'avant et à l'arrière de chaque rang en commençant par le flanc droit du rang avant et en poursuivant dans le sens antihoraire autour de chaque rang. Lorsque l'officier de la revue a terminé l'inspection, l'O Div ou le MDIV se place derrière le guide du rang arrière pour reconnaître que l'officier de la revue a terminé l'inspection de division, demander la permission de poursuivre et saluer (au besoin).



La phrase qui suit est un exemple de réponse donnée par l'O Div ou le MDIV à l'officier de la revue lorsque l'officier de la revue a terminé l'inspection de division.

« Monsieur (madame), merci d'avoir inspecté division numéro un. Permission de poursuivre? »

Une fois que l'officier de la revue commence à se déplacer vers la prochaine division, l'O Div ou le MDIV exécute un virage à droite et marche, en utilisant une série de conversion pour revenir à sa position de commande en face de division. Lorsqu'il est en position, l'O Div ou le MDIV donne les commandements FERMEZ LES RANGS — MARCHE et EN PLACE, REPOS. L'O Div ou le MDIV se retourne alors pour faire face à l'avant, se place au repos et attend d'autre ordres de la part du commandant du rassemblement.

Vers la fin de l'inspection, les dernier O Div ou MDIV observent l'officier de la revue et, lorsque l'officier de la revue inspecte le rang arrière de division précédente, le prochain O Div ou MDIV se retourne pour faire face à sa division, donne le commandement GARDE-À-VOUS et effectue le déroulement de l'inspection de sa division.



Les inspections sont toujours effectuées avec les rangs ouverts.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

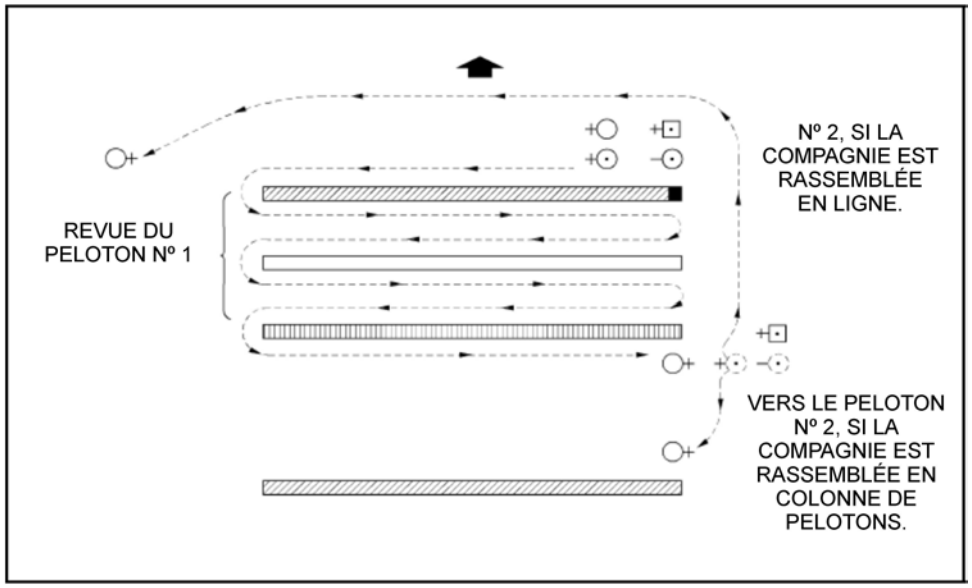

Remarque. Tiré du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (page 7-3-18), par le Directeur - Histoire et patrimoine 3-2, 2005, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 3 Fin de l'inspection

Diriger division pour l'exécution d'un défilé

Les défilés peuvent être effectués en colonne de route ou en colonne de trois, selon le temps et l'espace disponibles, le niveau d'instruction et les circonstances. Le défilé le plus simple est en colonne de route au pas cadencé.

Durant un défilé, lorsqu'il est dirigé par le commandant du rassemblement, l'O Div ou le MDIV peut avoir à donner les commandements TÊTE À—DROITE et FIXE à leur division respective.

Les commandements TÊTE À—DROITE et FIXE sont donnés lorsque le pied gauche est au sol.

S'il y a des virages lors du défilé, l'O Div ou le MDIV peut avoir à donner les commandements À DROITE — TOURNEZ (appelé lorsque le pied gauche est au sol) ou À GAUCHE — TOURNEZ (appelé lorsque le pied droit est au sol) lorsque le défilé est dirigé par le commandant du rassemblement.

À la fin du défilé, le commandement HALTE (appelé lorsque le pied gauche est au sol) peut devoir aussi être donné lorsque le défilé est dirigé par le commandant du rassemblement.

Colonne de route. L'O Div ou le MDIV se trouve deux pas devant la file centrale de division. La colonne de route est la formation la plus souvent utilisée pour faire déplacer les divisions à la marche.

Lorsqu'il est arrêté dans cette position et reçoit le commandement de tourner, l'O Div ou le MDIV tourne dans la direction appropriée, observe la pause règlementaire et marche en utilisant une série de conversions jusqu'à ce qu'il soit placé à sa position appropriée.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

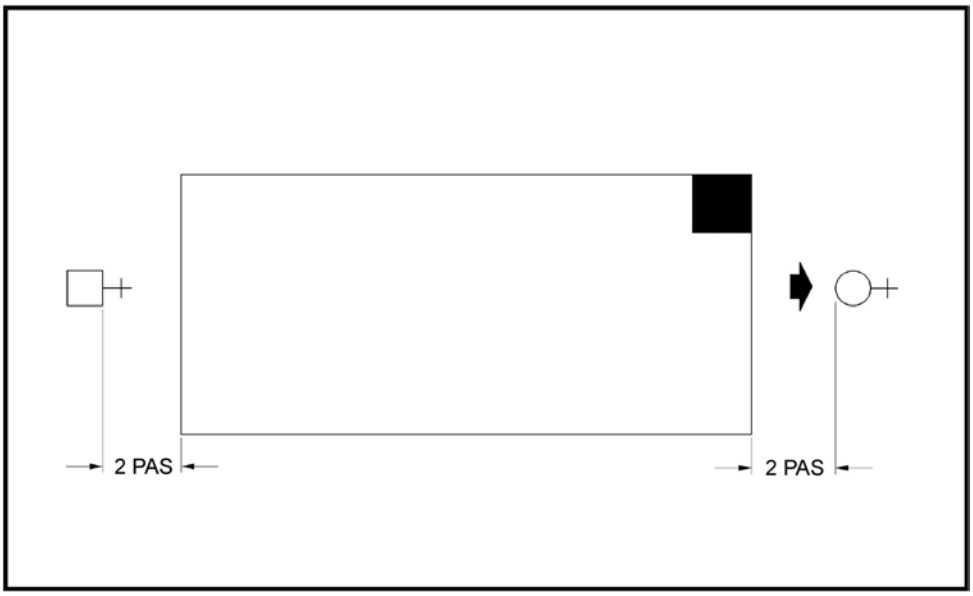

Remarque. Tiré du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (page 7-2-4), par le Directeur - Histoire et patrimoine 3-2, 2005, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 4 Division en colonne de route



Les figures 4 et 5 illustrent les positions de commande lorsqu'un O Div et le MDIV participent à un défilé en colonne de route. S'il n'y a pas d'O Div, le MDIV donne les commandements à la division.

Colonne de trois. Une division en colonne de trois utilise la même formation que lorsqu'elle est en ligne, sauf qu'elle fait face à un flanc. La colonne de trois est une autre formation utilisée pour faire déplacer une division à la marche.

Lorsqu'il est arrêté dans cette position et reçoit le commandement de tourner, l'O Div ou le MDIV tourne dans la direction appropriée et maintient sa position.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

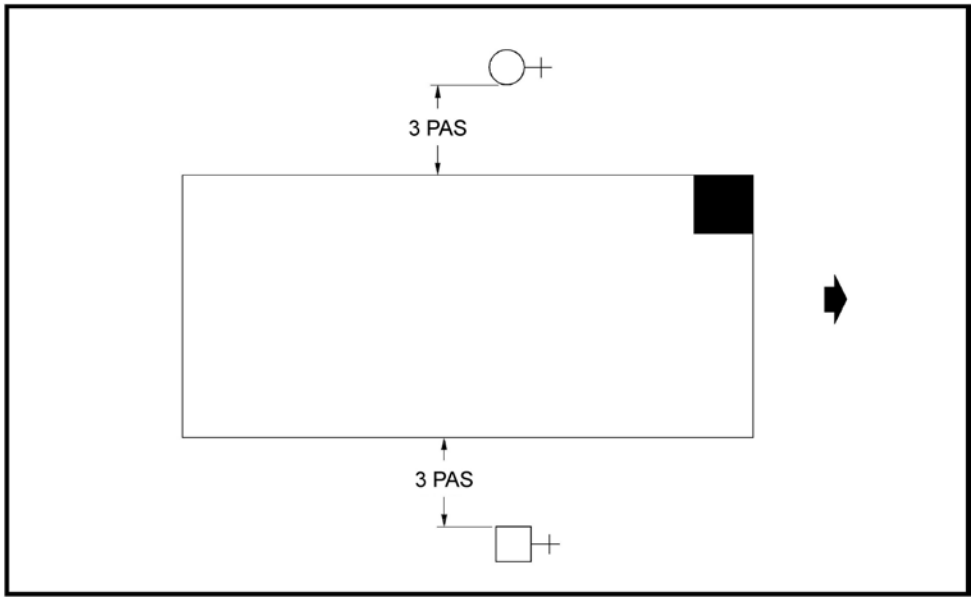

Remarque. Tiré du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (page 7-2-3), par le Directeur - Histoire et patrimoine 3-2, 2005, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 5 Division en colonne de trois

Quitter les rangs

Lorsqu'un MDIV quitte les rangs, il suit les commandements du commandant de rassemblement.

En assumant le rôle de l'O Div, les étapes supplémentaires suivantes doivent être effectuées :

(1) Au commandement OFFICIERS, ROMPEZ LES — RANGS, qui est donné par le commandant du rassemblement lorsque le rassemblement est au garde-à-vous, l'O Div se place en ligne en prenant le chemin le plus court, à cinq pas devant le commandant du rassemblement, au centre et lui faisant face, à distance de bras (sans lever le bras), avec le commandant adjoint du rassemblement à droite.

(2) Lorsque tous les O Div sont présents et en ligne, le commandant adjoint du rassemblement fait un demi-pas vers l'avant.

(3) Lorsque le commandant du rassemblement donne le commandement ROM – PEZ, le commandant adjoint du rassemblement fait un demi-pas vers l'arrière. Tous les O Div observent la pause réglementaire et marchent droit devant et quittent le terrain de parade, accompagnés du commandant adjoint du rassemblement.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

Le commandement d'une division par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Le commandement d'une division par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Cette leçon est évaluée conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-604/PG-002, *Norme de qualification et plan de la phase quatre*, chapitre 3, annexe B, COREN 408.

OBSERVATIONS FINALES

Commander une division pendant le rassemblement avec confiance et détermination aura une incidence sur la façon dont les cadets répondent aux ordres donnés. Donner des commandements de manière claire et concise à une division lui permet de se déplacer en équipe, de manière organisée et efficace.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Dans le cas où les cadets sont nombreux, répartir le groupe en deux ou trois divisions et faire faire la rotation aux cadets en tant que commandants.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FICHE AIDE-MÉMOIRE DU DÉROULEMENT D'UN RASSEMBLEMENT

✂

FICHE AIDE-MÉMOIRE DU DÉROULEMENT D'UN RASSEMBLEMENT

RASSEMBLEMENT

Rassemblement à titre MDIV :
Suivre les commandements demandés par le commandant du rassemblement.

Rassemblement à titre de O Div :

1. Se placer au repos en succession à partir de la droite une fois en position.
2. À la position de commandement du rassemblement, se mettre au garde-à-vous, tourner à gauche et défiler vers la division en l'approchant par le flanc droit.
3. S'arrêter deux pas devant le MDIV.
4. Défiler de deux pas vers l'avant (prendre la position de commandement appropriée) et donner le commandement **EN PLACE, RE—POS**.
5. Lorsque le commandant de division a donné le commandement de se placer au repos, se retourner et se mettre au repos.

ACCUEILLIR L'OFFICIER DE LA REVUE POUR QU'IL EFFECTUE L'INSPECTION

1. S'assurer que la division est au garde-à-vous. Donner au besoin le commandement **GARDE-À — VOUS**.
2. Tourner à droite et avancer à une position trois pas devant le guide (vérifier au besoin la position de l'officier de la revue).
3. Saluer au besoin l'officier de la revue et lui faire rapport de l'état de la division (p. ex., « Bonsoir (bonjour ou bonne après-midi) monsieur (madame), Maître de deuxième classe Jones fait rapport que la division numéro un comprend 25 cadets au rassemblement qui sont prêts pour votre inspection ».
4. Guider l'officier de la revue à travers les rangs.
5. Après l'inspection, demeurer au garde-à-vous derrière le guide du rang arrière et saluer (au besoin) et répondre à l'officier de la revue (p. ex., « Monsieur [madame], merci d'avoir inspecté la division numéro un. Permission de poursuivre? »
6. Tourner et retourner devant la division.
7. Donner les commandements **FERMEZ LES — RANGS** et **EN PLACE, RE—POS** à la division.
8. Se retourner pour faire face à l'avant, se placer au repos et attendre d'autres ordres de la part du commandant du rassemblement.

DIRIGER LA DIVISION POUR L'EXÉCUTION D'UN DÉFILÉ

- Exécuter tous les commandements donnés par le commandant du rassemblement selon le déroulement du rassemblement.
- Prendre les bonnes positions de commandement durant le défilé.
- Donner les commandements **À GAUCHE, TOUR—NEZ** (au besoin), **TÊTE À — DROITE**, **FIXE**, **À DROITE, TOUR — NEZ** (au besoin) et **HALTE** (au besoin), tel que dirigé par le commandant du rassemblement.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

QUITTER LES RANGS

Quitter les rangs à titre de MDiv :
Suivre les commandements demandés du commandant de rassemblement.

Quitter les rangs à titre de O Div :

- Au commandement de quitter les rangs, se placer en ligne en prenant le chemin le plus court en faisant face au commandant du rassemblement.
- Au commandement pour rompre les rangs, observer la pause réglementaire et marcher directement hors du terrain de parade.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PF-002/A-CR-CCP-604-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.